

154, rue Célestin Linder
42780 VIOLAY
Tél. : 04.74.63.90.92
Fax : 04.74.63.95.30
Mél : mairie@violay.fr
Site : www.violay.fr

PROCES-VERBAL
N° 2017/05
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 juin 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

Etaient présents :

M. PALAIS Jean-Claude
Mme COLLON Colette
M. POIRON Jean-Pierre
Mme ESCOFET Danièle
Mme DENIS Chantal
Mme GIROUD Sylvie
Mme PERIAT Véronique
M. PERRIER Guy
M. ROCHARD Jean-François
Mme SERRAILLE Joëlle
Mr BISSAY David
Mme RODET Chantal
M. TRIBOLET Didier

Excusé :
Mr MUZELLE Robert

Mme Véronique PERIAT est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



ORDRE DU JOUR :

- . Désignation des nouveaux membres du conseil municipal aux commissions
- . Délibération sur le RIFSEEP, nouveau régime indemnitaire mis en place au 01/07/2017
- . Suite à l'accord du CM (réunion du 28/03/2017) et saisie du Comité Technique Intercommunal réuni en date du 17/05/2017, mise en place du compte épargne temps au 1^{er} juin 2017
- . Départ de Yan Baudet et remplacement
- . Embauche de jeunes au service voirie/fleurissement durant l'été
- . DM
- . Avancement des travaux de l'espace Culture, Tourisme et Loisirs – Entretien - choix du prestataire de service
- . Travaux centre bourg
- . Approbation de la convention concernant la mise à disposition de l'espace pour l'installation de la laverie
- . Voirie : travaux 2017
- . Sentier « entre ruisseau et forêt »
- . Péri-scolaire (enquête)
- . Tours de garde élections
- . Questions diverses

Mme le Maire souhaite la bienvenue à Didier TRIBOLET, nouveau membre du conseil municipal, en remplacement de Mme Oddoux, Mme Françoise VIGNON, suivante sur la liste électorale, ayant décliné la proposition.

⇒ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CM PRECEDENT**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu précédent.

⇒ **Liste des délibérations prises à la date du 09.05.2017**

Séance du 09 Mai 2017	
2017.04.01	Approbation de l'avenant n° 04 à la convention passée avec la commune Ste-agathe-en-donzy
2017.04.02	SIEMLY : Adhésion de la commune de RIVERIE
2017.04.03	Candidature de la commune de VIOLAY au label "STATION VERTE"
2017.04.04	Création d'un poste adjoint technique principal 2ème classe (suite à réussite examen professionnel de Ph. ROCHARD)
2017.04.05	Aliénation d'un chemin rural (demande de M. Gérard BESSON)

1- **Désignation des nouveaux membres du conseil municipal aux commissions**

BISSAY David

- Sports

Chantal RODET

- Fleurissement
- Ecoles – Collèges – Centre de loisirs
- Transports scolaires
- Petite enfance (RAM)

Robert MUZELLE

- Agriculture

Didier TRIBOLET

- Voirie – ZA – Lotissements
- Bâtiments communaux – urbanisme
- Commerçants – artisans

Commission Défense – Secours – Plan de sauvegarde

- Véronique CHAVEROT
- Colette COLLON
- Dany ESCOFET

Commission CNAS

- Colette COLLON

- 2- **Délibération sur le RIFSEEP**, nouveau régime indemnitaire mis en place au 01/07/2017. La commune doit se mettre en conformité avec les nouvelles règles relatives au régime indemnitaire des agents et mettre en place le RIFSEEP (régime indemnitaire lié aux fonctions, à l'expertise et l'expérience professionnelle). Ce nouveau régime remplacera les anciennes primes qui seront alors abrogées.

Le Comité Technique ayant émis un avis favorable, il convient de délibérer pour mettre en application ce nouveau dispositif.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

- 3- **Délibération sur le compte épargne temps.**

Suite à l'accord du Conseil Municipal (réunion du 28/03/2017) et saisie du Comité Technique Intercommunal réuni en date du 17/05/2017, il est proposé de **mettre en place le compte épargne temps au 1^{er} juin 2017.** Il permet de mettre de côté des jours de congés rémunérés sur plusieurs années. Il est ouvert à la demande de l'agent. Ce dernier est informé annuellement des droits épargnés et consommés.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

- 4- **Départ de Yan Baudet et remplacement**

Suite aux départs de Pierre Garin et Yan Baudet, Mme le Maire propose de lancer un recrutement pour une personne avec formation espaces verts qui pourrait prendre en charge le fleurissement de la commune, sa mise en valeur, sa propreté, etc... elle serait également chargée de compléter l'équipe lors des travaux communs (barrières de neige, déneigement, et...).

Mme le Maire précise que la fiche de poste correspondant à l'employé espaces verts imposera une expérience identique dans une collectivité ayant obtenu une fleur avec pour objectif d'obtenir une 1^{ère} fleur à VIOLAY. Elle sera publiée sur la plateforme du centre de gestion.

Mme le Maire précise qu'un agent en place sera désigné pour passer les habilitations électriques et autres formations relatives aux bâtiments communaux. Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le remplacement de Yan par un agent espaces verts.

- 5- **Embauche de jeunes au service voirie/fleurissement durant l'été**

Cet été, l'équipe se retrouvant en nombre restreint, Mme le Maire propose de permettre à des étudiants de travailler aux espaces verts en juillet / août. Un appel sera lancé par violay.info pour le recrutement.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

- 6- **DM**

Suite à une anomalie d'écritures entre la trésorerie et la commune, il convient de prendre une DM sur les budgets « Espace Tourisme et Loisirs » et « Commune » pour équilibrer et régulariser les écritures passées entre les deux budgets lors du virement de la somme de 500 000 € correspondant au prêt réalisé par la Commune pour l'Espace Tourisme et Loisirs.

- 7- **Avancement des travaux de l'espace Culture, Tourisme et Loisirs –**

La salle devrait être livrée au 31 juillet prochain.

3 juillet : les extérieurs seront réalisés (enrobé). Les agents de voirie sont en cours d'installation de la barrière longeant la butte.

Entretien - choix du prestataire de service

Deux options sont possibles :

→ Faire appel à un prestataire extérieur par le biais d'une entreprise spécialisée dans le nettoyage de locaux, ou bien assurer le nettoyage par une personne du service voirie. Plusieurs devis ont été demandés à des prestataires extérieurs et le coût est assez élevé, la problématique de l'état des lieux étant toujours très préoccupante lors des locations le WE.

→ Après étude, il apparaît plus économique de reprendre le fonctionnement précédent avec une personne de la voirie, dédiée aux bâtiments. Après concertation avec P. Rochard et JM Rey, il est apparu intéressant de confier cette tâche à P. Rochard qui effectue l'entretien de la salle des sports de manière efficace et irréprochable. Etant dédié aux salles, il pourra être réactif et adapter ses heures aux besoins et en fonction des états des lieux et des locations.

Compte tenu également de l'inconnu du nombre des locations au moins pour la première année, il apparaît plus sage de mettre en place le nettoyage en interne. Suivant les réservations, ce mode de fonctionnement pourrait être revu par la suite.

Le fleurissement incomberait à la personne qui remplacera Yan.

Monsieur Jean-Pierre POIRON, porte à la connaissance de l'assemblée quelques tarifs estimés par les prestataires. Il sera indispensable de faire des états des lieux. L'équipement est neuf donc il faudra réunir toutes les conditions pour qu'il soit bien entretenu.

Lorsque P. Rochard sera en congé, on pourra faire appel à une entreprise.

Monsieur Jean-Pierre POIRON explique qu'après appel d'offres, l'acquisition d'une auto-laveuse de marque NILFISK sera réalisée chez FCH.

8- Travaux centre bourg

L'appel d'offre concernant la démolition est lancé. Les travaux pourront (enfin) commencer dès septembre.

Les travaux ont été divisés en deux tranches : rue traversière en premier lieu et hôtel Perrier ensuite.

Les premiers commenceront en septembre prochain.

9- Approbation de la convention concernant la mise à disposition gratuite de l'espace pour l'installation de la laverie

Elle fonctionnera dès réception de l'accord du consuel qui devrait arriver dans les tous prochains jours rapidement.

Le conseil municipal émet un avis favorable à la convention.

10- Voirie : travaux 2017

L'enveloppe voirie s'élève cette année autour de 93 000 €. Il s'agit d'une baisse importante d'environ 50 000 €, compte tenu que les impôts provenant de l'entreprise LINDER ont été calculés différemment en raison de la suppression de l'unité de production de Linder Ouest.

Jusqu'à présent la communauté de communes de Balbigny avait la compétence voirie qui fonctionnait par droit à tirage comprenant l'enveloppe départementale. Forez Est a pris la compétence pour cette année de transition, afin que les communes bénéficient du même service. On bénéficie donc toujours du droit à tirage et de l'enveloppe départementale qui permet de programmer au titre l'année 2017, les travaux suivants :

- Chemin du bois Corcy,
- Chemin Balthazar bas,
- Chemin Echancieux,
- Parking kiné,
- Abords salle culture, tourisme et loisirs,
- Rue des Genêts,
- Rue de la Croix Girerd.

L'année prochaine on devrait continuer de bénéficier de ces crédits, sous forme peut-être de dotation intercommunale.

Madame DENIS fait remarquer que la Départementale au Signy se réduit considérablement (accotements). Madame le Maire explique que les travaux sont du ressort du Département. Elle attirera l'attention des services sur ce point.

- 11- **Sentier « Entre ruisseau et forêt »** à Fontbonne - les panneaux ont été reçus et les emplacements seront déterminés avec l'ONF jeudi.... La pose est prévue dans la foulée.

VTT de descente :

Les pistes sont terminées. Un relevé devrait être réalisé pour géolocaliser les pistes. La signalétique sera posée à la suite. Une démonstration de VTT de descente devrait être programmée.

- 12- **Périscolaire** (enquête)

Suite à l'annonce du gouvernement concernant l'éventuelle suppression des rythmes scolaires et la réintégration de la semaine à 4 jours, il nous a paru opportun de réaliser une enquête auprès des parents pour avoir leur avis, sachant que l'aide de l'Etat aux communes ne serait pas reconduite, la commune demanderait une participation aux familles dont les enfants seraient inscrits.

Les résultats de l'enquête sont les suivants :

Sur 54 familles : 43 réponses.

31 familles optent pour revenir à la semaine de 4 jours,

11 familles pour conserver les TAP.

17 familles, seraient intéressées par un centre de loisirs le mercredi.

Christelle Minary a demandé une disponibilité pour accepter un poste à plein temps dans l'entreprise qui l'employait jusqu'à présent pour quelques heures complémentaires à son poste communal. Son remplacement sera étudié.

- 13- **Tours de garde élections**

Questions diverses

Fleurissement : Rappel de la date pour l'opération « fleurissement du village ». Les personnes qui le désirent peuvent participer au fleurissement. Les bénévoles déjà inscrits sont invités à se retrouver **le samedi 10 juin à partir de 8 h devant la mairie.** Il est rappelé le concours communal de fleurissement, les inscriptions sont toujours ouvertes.

Café Berger : Autorisation d'ouverture d'une terrasse sur le petit parking de la maison médicale **le samedi entre 14h et 23 h et le dimanche et jours fériés entre 9h et 20h.**

Station verte : Mme le Maire va présenter le dossier VIOLAY « station verte » à Paris demain mercredi 7 juin pour une labellisation en 2018.

⇒ Dernière minute, la commune a obtenu la labellisation « station verte » Une cérémonie sera prévue dans la 2^e quinzaine de juillet pour officialiser ce label.

Ailes volantes : Un cross a été réalisé et le record de longueur a été battu en partant de la Tour Matagrin (70 km jusqu'à St Didier en Velay).

Fresque et façade de l'église : les travaux commenceront fin juin. Mme le Maire porte à la connaissance les dégradés de couleur qui seront utilisés, dans les mêmes tons que la fresque de la maison Marguerite pour assurer un ensemble cohérent.

Demande de locations : 12 demandes ont été réceptionnées à ce jour. Elles seront transmises à Loire Habitat.

Dispositif MONTESSORI

Mme Farjot a envoyé à la mairie un « démenti » par rapport au dernier compte rendu du conseil municipal concernant le dispositif Montessori. Mme le Maire précise qu'un démenti s'adresse à des propos mensongers, or le compte rendu n'est que le reflet de ce qui a été dit en conseil municipal, il n'y a donc rien ici à démentir. Elle ajoute qu'aucun « mensonge » n'est apparu dans les propos tenus par les uns et les autres.

En l'occurrence, ce qui fait débat, est le fait des 500 € de scolarité par enfant évoqués lors du dernier conseil municipal. Mme le Maire rappelle que le montant de 500€ a été donné à titre indicatif, lors de la réunion qui a eu lieu le 5 avril, entre la Présidente de l'Ogec, les deux futures enseignantes, les adjoints et Mme le Maire. Le « démenti » précise qu'il s'agit en fait de 35 € par mois et par enfant. Le conseil municipal prend donc acte de cette différence.

Il est également signalé que la mairie aurait refusé l'accès à la cantine aux élèves, ce qui est absolument faux. En effet, lors de cette même réunion, la question n'a jamais été posée, étant entendu que la mise en place de la pause méridienne fait partie intégrale du dispositif Montessori, avec la responsabilisation de chaque enfant, et que le « *temps de repas en école Montessori est un temps scolaire à part entière* », selon les propres termes du « démenti ».

Lors de cette réunion a également été précisé que « les effectifs étaient complets pour la rentrée prochaine » (le nombre de 17 a même été donné).

Mme le Maire remarque également que l'attitude de Mme Farjot est pour le moins inattendue, étant elle-même en disponibilité, en tant qu'institutrice de l'enseignement public, et pouvant éventuellement être réintégrée à la fin de sa disponibilité, par l'école publique de Violay.

Toutefois, la réponse, pourtant essentielle et incontournable, n'a pas été apportée, en ce qui concerne les moyens de financement envisagés pour les 40.000 € de dons nécessaires au fonctionnement et sur leur pérennité, s'ils sont réunis à la rentrée prochaine.

Prochaines réunions du conseil municipal :

- ◆ Le mardi 11 juillet
- ◆ Le mardi 05 septembre

Fait à Violay, le 06 juin 2017,

Le Maire,
Véronique CHAVEROT

